



Le 6 juillet 2026

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 19 h 30, ce lundi 6 juillet 2026, à l'hôtel de ville, 366, rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du Code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs : *Steeve Boulanger, maire*
Frédéric Debrix, conseiller
Éric Ferron, conseiller

Dominic Germain, conseiller
Dany Trahan, conseiller

Mesdames : *Ève Boudrias-Chapleau, conseillère*
Mélanie Germain, secrétaire de séance

Absent : *Mathieu Lévesque, conseiller*

Monsieur Lévesque est absent, mais a dûment été convoqué à cette séance ordinaire du conseil municipal.

La séance du conseil municipal s'est tenue en présence de onze (11) personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 19 h 32

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026
3. **Correspondance du mois**
 - 3.1 MAMH – Compensations des terres publiques
4. **Suivis des questions des contribuables des séances précédentes**
5. **Administration**
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Adoption - Règlement no 546 règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
 - 5.3 Autorisation participation et inscription congrès FQM 2026
6. **Travaux publics**
 - 6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation
 - 6.2 Achat – Étalonnage de débitmètre
 - 6.3 Adjudication – Services d'études géotechniques sur le chemin de la Grande-Rivière Nord
 - 6.4 Adjudication – Soulèvement de la chaussée sur le chemin des Caron
 - 6.5 Adjudication – Soulèvement de la chaussée sur le chemin de la Petite-Rivière Nord
 - 6.6 Achat – Agrégats – REPORTÉ
 - 6.7 Autorisation de paiement – Réhabilitation du ponceau - Chemin de la Rivière-du-Loup
 - 6.8 Autorisation de paiement – Remplacement de la conduite d'eau potable – Chemin des Caron
7. **Urbanisme**
8. **Loisirs**
9. **Incendie et sécurité publique**
 - 9.1 Achat d'un camion de pompier
10. **Tour de table des membres du conseil municipal**
11. **Période de questions**
12. **Levée de la séance**



MOT DE BIENVENUE

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, demande s'il y a des ajouts à l'ordre du jour.

155-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, avec le retrait de l'article 6.6 intitulé « Achat – Agrégats ».

Adoptée

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal ci-dessous a été remise à chaque membre du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance de manière à en dispenser la lecture;

156-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2026 soit adopté.

Adoptée

3. Correspondance du mois

3.1 MAMH - Compensations des terres publiques

4. Suivis des questions des contribuables des séances précédentes

Une période de suivi des questions des contribuables est tenue à l'intention des personnes présentes.

5. Administration

5.1 Comptes à payer

157-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que la liste des déboursés soit adoptée telle que préparée et présentée.

▪ Salaires pour la période du 1 ^{er} juin au 27 juin 2026 :	128 494,98 \$
▪ Déboursés déjà payés :	
○ Paiements AccèsD 6587 à 6619 :	76 253,04 \$
○ Chèques de 16741 à 16746	4 953,15 \$
▪ Déboursés à payer :	
○ Chèques de 16747 à 16814 :	575 997,93\$
➤ SOMME TOTAL DU MOIS :	785 699,10 \$

La lecture des chèques de 5 000 \$ et plus est faite par Dominic Germain, conseiller.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à payer lesdits déboursés et certifie la disponibilité des crédits nécessaires à leur paiement.

Adoptée

5.2 Adoption - Règlement no 546 règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU QU'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 mai 2026 par Dominic Germain, conseiller;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du règlement et que la lecture en est dispensée;

158-2026 Il est proposé par Ève Boudrias- Chapleau, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le Règlement numéro 546 règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle municipaux soit adopté.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville.

Adoptée

5.3 Autorisation participation et inscription congrès FQM 2026

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) constitue une activité de perfectionnement pertinente;

ATTENDU QUE la participation à cet événement permet d'assurer une mise à jour des connaissances et des pratiques au bénéfice de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

159-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal ce qui suit :

QUE la Municipalité autorise l'inscription au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) de Steeve Boulanger, maire, Frédéric Debrix, conseiller et de Mattieu Lévesque, conseiller, lequel se tiendra à Québec les 23, 24 et 25 septembre 2026;

QUE la Municipalité assume les frais afférents à cette participation, incluant notamment les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas, au montant estimé à 2 000 \$ par congressiste, taxes incluses;



QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6. Travaux publics

6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation

— 31 mai 2026	464 794
— 7 juin 2026	492 730
— 14 juin 2026	511 427
— 21 juin 2026	473 153
— 28 juin 2026	452 696

6.2. Achat – Étalonnage de débitmètre

CONSIDÉRANT une demande de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Avizo	11 986,14 \$
Les Compteurs Lecomte	3 889,93 \$

160-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que soit accordée l'achat à Les Compteurs Lecomte pour l'étalonnage de débitmètre étant le plus bas soumissionnaire et conforme, d'une somme de 3 889,93 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.3. Adjudication – Services d'études géotechniques sur le chemin de la Grande-Rivière Nord

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Groupe conseil UDA inc.	41 373,75 \$
Eurêka Environnement	25 294,50 \$
Artelia	23 339,93 \$

161-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que soit accordée à Artelia les études de géotechniques étant le plus bas soumissionnaire et conforme, d'une somme de 23 339,93 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.4. Adjudication – Soulèvement de la chaussée sur - Chemin des Caron

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;



CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	36 159,64 \$
Les Excavations Lemyre et fils inc.	25 824,76 \$
Excavation Dany Marcouiller (9255-5093 Québec inc.)	29 410,60 \$
Bernard Lessard excavation	39 586,05 \$
Alide Bergeron et fils ltée	31 429,57 \$

162-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que soit accordée à Les Excavations Lemyre et fils inc. les travaux de soulèvement de la chaussée étant le plus bas soumissionnaire et conforme, d'une somme de 25 824,76 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.5. Adjudication – Soulèvement de la chaussée – Chemin de la Petite-Rivière Nord

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	41 683,50 \$
Les Excavations Lemyre et fils inc.	29 241,36 \$
Bernard Lessard excavation	46 794,83 \$
Alide Bergeron et fils ltée	34 690,26 \$

163-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que soit accordée à Les Excavations Lemyre et fils inc. les travaux de soulèvement de la chaussée étant le plus bas soumissionnaire et conforme, d'une somme de 29 241,36 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.6. Achat – Agrégats - REPORTÉ

6.7. Autorisation de paiement – Réhabilitation du ponceau – Chemin de la Rivière-du-Loup

ATTENDU le décompte no 1, soit la réception provisoire pour la réhabilitation d'un ponceau par chemisage sur le chemin de Rivière-du-Loup;

ATTENDU la recommandation de payer 178 047,74 \$ taxes incluses;

164-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de payer le montant de 178 047,74 \$ à Roxboro Excavation inc. et de libérer la moitié de la retenue, soit 5%.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire en immobilisation 23-04045-721 prévu à cet effet.

Adoptée



6.8. Autorisation de paiement – Remplacement de la conduite d'eau potable – Chemin des Caron

ATTENDU le décompte no 1, soit la réception provisoire des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable par forage sur le chemin des Caron;

ATTENDU la recommandation de payer 148 389,66 \$ taxes incluses;

165-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de payer le montant de 148 389,66 \$ à André Bouvet Ltée.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire en immobilisation 23-04039-721 prévu à cet effet.

Adoptée

7. Urbanisme

8. Loisirs

9. Incendie et sécurité publique

9.1 Achat d'un camion de pompier

ATTENDU la désuétude du camion de pompier au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres;

166-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'autoriser la direction au Service de sécurité incendie de procéder à l'élaboration du devis et à un appel d'offres pour un camion de pompier.

Adoptée

10. Tour de table des membres du conseil municipal

11. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

12. Levée de la séance

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, constate que l'ordre du jour est épuisé; la séance est levée à 20 h 14.

(S) Steeve Boulanger
Maire

(S) Mélanie Germain
Secrétaire de séance